Date de dépôt :21 avril 2021

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Mme Joëlle Fiss : Installation du KAICIID à Genève et signature d'un protocole d'accord ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Suite à un vote de la chambre basse du Parlement autrichien qui a appelé à sa fermeture à Vienne en 2019<sup>1</sup>, le Centre du roi Abdallah Ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICIID<sup>2</sup>) vise à s'installer prochainement à Genève pour promouvoir son travail<sup>3</sup>.

Financé par le gouvernement saoudien, le KAICIID a le statut d'organisation intergouvernementale où d'autres Etats signataires sont associés (tels que l'Espagne et l'Autriche ou le Vatican qui y siège comme observateur).

Ce serait une bonne opportunité pour la Genève internationale d'accueillir cette organisation, qui pourrait placer le canton au cœur du travail pour la réconciliation entre les peuples et le dialogue interreligieux et interculturel. Le centre pourrait jouer un rôle constructif placé au cœur du canton et des organisations internationales.

https://www.la-croix.com/Religion/Islam/En-Autriche-centre-saoudien-dialogue-menace-fermeture-2019-06-14-1201028868

https://www.kaiciid.org/

<sup>3</sup> https://www.vindobona.org/article/human-rights-violations-king-abdullah-center-movesfrom-vienna-to-geneva

Q 3851-A 2/4

Or, l'ironie n'échappe à personne : l'Arabie saoudite continue à avoir un bilan néfaste en matière des droits humains fondamentaux<sup>4</sup> – et en particulier dans le domaine d'expertise du centre : la liberté de religion ou de conscience.

Si le KAICIID peut être, au regard de certains, un instrument de relations publiques pour améliorer l'image du Royaume, il n'empêche que ses projets pourraient permettre de potentielles avancées. En guide d'exemple, certaines réformes des manuels scolaires saoudiens, qui ont effacé de nombreux contenus répréhensibles<sup>5</sup>, donnent une lueur d'espoir même s'il y a beaucoup de réformes à faire et des prisonniers de conscience à libérer<sup>6</sup>.

A ce titre, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1) Est-ce qu'il a été confirmé que le KAICIID s'installera bel et bien à Genève après son départ précipité de Vienne ?
- 2) Le Conseil d'Etat, à travers son service du protocole qui veille à garantir un accueil de qualité aux organisations internationales, peut-il négocier un mémorandum d'entente (ou protocole d'accord), appelant les Saoudiens à s'engager à des réformes en matière de liberté de conscience, afin de maximiser le succès et le prestige de KAICIID qui dépendra aussi des réformes continues en Arabie saoudite?
- 3) Afin d'éviter les controverses produites à Vienne<sup>7</sup>, et d'encourager le soutien de l'opinion publique genevoise, ce mémorandum peut-il expliciter que le KAICIID respectera pleinement la liberté de religion ou de conscience sur sol suisse ?

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.

 $^4 \qquad https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/saudi-arabia$ 

Par exemple, des passages misogynes, une section sur la sodomie soutenant la peine capitale pour les relations homosexuelles, des passages diaboliques sur les juifs et leur aspiration à la domination du monde – ainsi que le discours contre les chrétiens et les chiites, selon le Washington Post du 30 janvier 2021, « Saudi Arabia has been scrubbing its textbooks of anti-Semitic and misogynistic passages ».

Par exemple, ceux-ci qui avaient été arrêtés ces dernières années en raison de leurs (libres) opinions: Raif Badawi, Samar Badawi, Alaa Brinji, Ashraf Fayadh, Sheik Hassan Farhan Al-Maliki, Ahmed Al Shamri, Ponnam Shankar

https://www.lapresse.ca/international/europe/201211/26/01-4597930-un-centre-interreligieux-controverse-inaugure-a-vienne.pp

3/4 Q 3851-A

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite sont les suivantes :

- 1) Est-ce qu'il a été confirmé que le KAICIID s'installera bel et bien à Genève après son départ précipité de Vienne ?
- Si l'information selon laquelle le King Abdullah bin Abdulaziz International Centre for Interreligious and Intercultural Dialogue (KAICIID) a décidé de quitter Vienne est connue du Conseil d'Etat, celui-ci n'est pas en mesure de confirmer son installation à Genève.

S'agissant d'une organisation intergouvernementale, il appartient à la Confédération, compte tenu de sa compétence dans le domaine des affaires étrangères, de traiter un tel dossier.

Renseignement pris auprès du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), il apparaît que, à ce jour, il n'y a pas de discussions formelles en vue d'une installation du KAICIID en Suisse.

Si le Conseil fédéral devait souhaiter conclure un accord avec le KAICIID portant sur l'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités, et à supposer que l'organisation choisisse Genève comme siège, alors le Conseil d'Etat serait consulté, voire devrait donner son accord, conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte, du 22 juin 2007 (LEH; RS 192.12).

2) Le Conseil d'Etat, à travers son service du protocole qui veille à garantir un accueil de qualité aux organisations internationales, peut-il négocier un mémorandum d'entente (ou protocole d'accord), appelant les Saoudiens à s'engager à des réformes en matière de liberté de conscience, afin de maximiser le succès et le prestige de KAICIID qui dépendra aussi des réformes continues en Arabie saoudite ?

Compte tenu des dispositions de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101), et plus précisément de son article 54, le Conseil d'Etat, ou a fortiori son service du protocole, n'est pas compétent pour négocier un tel mémorandum d'entente avec un Etat étranger.

Q 3851-A 4/4

3) Afin d'éviter les controverses produites à Vienne, et d'encourager le soutien de l'opinion publique genevoise, ce mémorandum peut-il expliciter que le KAICIID respectera pleinement la liberté de religion ou de conscience sur sol suisse ?

En complément à la réponse fournie à la précédente question, il peut être précisé que si le Conseil fédéral devait décider de conclure un accord sur le statut du KAICIID en Suisse, cet accord garantirait au KAICIID son indépendance et sa liberté d'action.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI La présidente : Anne EMERY-TORRACINTA